



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 14339

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'âge de départ en retraite des travailleurs handicapés. Alors que l'on aborde la notion de pénibilité du travail dans le calcul de la durée de cotisation, il souhaiterait savoir si cette notion va être retenue pour les travailleurs handicapés chez qui elle est a fortiori importante. Il souhaiterait savoir si le constat selon lequel les travailleurs handicapés doivent, pour des raisons médicales, arrêter leur vie professionnelle plus tôt que les autres sera pris en compte. Actuellement, dans le privé, ils bénéficient d'une pension d'invalidité de 2e catégorie, versée jusqu'à l'âge de soixante ans qui s'élève à 50 % de la moyenne des 10 meilleures années de travail, ladite moyenne étant limitée au plafond de la sécurité sociale, soit environ 1 080 euros net. Il faut préciser que la disparité secteur privé-secteur public est également très importante puisque les travailleurs handicapés de la fonction publique dont l'incapacité de travail est reconnue, quel que soit leur âge, sont admis à faire valoir leurs droits à une retraite proportionnelle une fois la réforme acquise. Il lui demande donc quelles mesures sont prévues pour prendre en compte le handicap dans le calcul du nombre d'années de cotisations et pour permettre aux travailleurs handicapés un niveau de retraite décent.

Texte de la réponse

L'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a été appelée sur la situation particulière des travailleurs handicapés, au regard de l'âge légal de départ à la retraite. L'article 24 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit une possibilité de retraite anticipée pour les personnes lourdement handicapées ayant travaillé pendant au moins trente ans. Cette disposition est de nature à répondre à l'interrogation de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14339

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1920

Réponse publiée le : 6 octobre 2003, page 7627